

PROJET ASSOCIATIF



PROJET ASSOCIATIF

L'OASIS DE VITALITÉ

I-L'identité de l'association

Nom de l'association : L'Oasis de vitalité

Date de création : 3 Juin 2023

Objet figurant dans les statuts (article 2) :

Cette association a pour but de proposer des espaces de ressourcement, de rencontre et d'échange relatifs aux valeurs de l'association.

Localisation de l'association (siège social) :

La Touhardière 44660 ROUGÉ

II- État actuel de l'association

Les valeurs :

Expérimenter un projet fédérateur sur le territoire avec des valeurs **humanistes**, pour permettre à tous de trouver, donner et recevoir, des solutions pour « **ÊTRE** » **et/ou** « **FAIRE** » ensemble pour le bien du vivant.

De proposer une diversité d'outils et d'approches permettant **l'épanouissement de l'être dans sa dimension biologique (physique), psychologique, sociale (biopsychosociale) et existentielle.**

Permettre à chacun de **développer son autonomie** dans toutes les dimensions de son être.

Cocréer et co-construire dans **le respect du vivant** :

- Accueillir et accompagner l'humain dans le respect (valeurs, ressentis, émotions, sentiments, opinions) et encourager son plein potentiel créateur.
- Créer un lieu de ressourcement dans le respect de l'environnement afin de vivre en harmonie et de stimuler l'épanouissement.

Développer une **collaboration des intervenants /praticiens professionnels** pour une prise en compte spécifique et globale au service des besoins de la personne.

Favoriser l'accessibilité :

- Aux usagers, pour que ces approches et ces outils soient disponibles au plus grand nombre
- Aux intervenants professionnels ou bénévoles, pour proposer une diversité de pratiques au sein de l'association.

- Pour faire émerger et soutenir la connaissance de ces pratiques et des professionnels sur le territoire.

Créer un tissu social à **travers la solidarité, le partage et l'entraide.**

Privilégier et expérimenter une **communication respectueuse.** Elle s'appuie sur une écoute et une considération de chacun dans une dynamique de coopération. Le tout au service du projet.

L'association s'inscrit dans des valeurs laïques.

Définition simple de la laïcité : « Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses ».

Ainsi l'association ne véhicule pas de dogme ou croyance religieuse.

Les membres (cf : règlement intérieur) :

L'association se compose :

- Des bénévoles (membres actifs et membres adhérents)
- D'intervenants
- D'usagers
- De sympathisants

L'organisation (cf : modalité règlement intérieur): :

L'assemblée générale composée de tous les adhérents élit les membres du Conseil d'Administration pouvant aller de 5 à 11 personnes pour une durée de 2 ans. Elle a lieu une fois par an sauf assemblée extraordinaire.

L'assemblée extraordinaire est sollicitée si besoin et ou à la demande de la moitié plus un des membres actifs.

Les rencontres de la collégiale du Conseil d'Administration ont lieu chaque mois ou plus si nécessaire. Elles définissent et valident les projets et les grandes lignes de l'organisation et du fonctionnement de l'association, dans le respect des valeurs fondatrices de celle-ci.

Le cercle des Sages est une instance qui garantit l'essence du projet, qui est consultative par tous (adhérents) et composée au minimum de 6 personnes : 1/3 CA, 1/3 intervenants, 1/3 bénévoles.

Les groupes de travail sont composés d'adhérents, qui se structurent et se réunissent, en fonction des projets, des activités, de leurs élans/motivations et compétences. Une fois leur projet validé par le CA, ils s'organisent afin de coordonner et mettre en place leurs actions. Tout du long, ils communiquent leurs avancées auprès du CA.

Les grands domaines d'activités :

- la proposition de pratiques complémentaires de bien être et d'accompagnement : réflexologie plantaire, shiatsu, massage holistique, acupuncture, pratique énergétique essénienne, naturopathie, sophrologie holistique, EFT, hypnose, grapho-éducation, médiation, communication bienveillante...
- événements ponctuels : ateliers, animations, conférences, débats, films documentaires, événements festifs...
- La vie du lieu : chantiers participatifs, entretien du lieu, jardin partagé...

Le public :

- Ouvert à tous : de l'enfance au grand âge
- Personnes souhaitant développer leur bien-être, la connaissance de soi et la vitalité globale au quotidien.



III Les orientations choisies sur une période donnée

Orientation 1 : Juin 2023/Juin 2024

- Construction et structuration du projet d'association

Orientation 2 :

- Construction du lieu de ressourcement

Orientation 3 :

- Lancement du fonctionnement du lieu

Orientation 4 :

- Bilan des 3 premières orientations

Orientation 5 :

- Suivi de la vie associative et continuité des chantiers

IV- Les actions à mettre en œuvre pour chaque orientation

Pour l'orientation 1

Action 1 : Écriture du projet, statuts, règlement, chartes, projet de fonctionnement

Action 2 : Créer les supports de communication et se faire connaître par divers outils de communication (logo, le site internet, actions locales)

Action 3 : AG avec présentation de tous les documents et lancements des adhésions

Pour l'orientation 2

Action 1 : Régulariser administrativement l'existant sur le lieu et définir l'aménagement à prévoir sur cette année

Action 2 : Définir et récupérer les ressources nécessaires matérielles et financières pour l'aménagement du lieu

Action 3 : Programmer et lancer les premiers chantiers participatifs

Pour l'orientation 3

Action 1: Aménagement du lieu (installation intérieure des chalets...)

Action 2 : Mise en place de l'organisation fonctionnelle du lieu (affichages, fiche de fonctionnement, chartes, agenda partagé...)

Action 3 : Organisation d'une journée de lancement, de partage et de communication sur le lieu (porte ouverte)

Pour l'orientation 4

Action 1 : Organiser des temps de bilan/évaluation avec membres du CA et membres adhérents à l'aide de différents supports : questionnaires, temps d'échanges suite à chaque action, grilles d'évaluations.

Pour l'orientation 5

Action 1 : développer la vie associative et les diverses activités

Action 2 : continuer le développement du lieu en fonction des bilans et besoins

